



UNIVERSITÉ D'ARTOIS **ARRETE DE DESIGNATION DES MEMBRES
DU CONSEIL DU SERVICE DE SANTE ETUDIANTE (SSE)**

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

Vu les statuts du Service de Santé Etudiante (SSE) adoptés en Conseil d'Administration le 15 mars 2024 ;

Vu les propositions de nomination effectuées par la directrice du SSE ;

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés membres du Conseil du Service de Santé Etudiante en formation restreinte :

- Madame Pauline BEUGNET, infirmière à l'IUT de Béthune - Université d'Artois
- Madame Sandrine FLAHAUT, responsable de la Cellule Handicap au service de la vie étudiante – Université d'Artois
(Suppléante : Madame Céline DECODTS, accueil relais handicap au service de la vie étudiante)
- Monsieur Rémy KOSZAREK, chef de projet Territorial de Santé Mentale – PTSM Artois Audomarois
- Madame Angélique BLANCHARD, cheffe de service de promotion et économie de la santé – Communauté Urbaine d'Arras

Constata la désignation des membres au Conseil du Service de Santé Etudiante en formation élargie :

- Cécile GUERRAUD, chargée de mission « Santé des jeunes » - ARS HDF, par courriel de l'ARS en date du 26 mars 2025
- Louis MARJOLLET, vice-président étudiant du CROUS Lille Nord Pas-de-Calais

Article 2 :

Le mandat des membres désignés aux articles 1 et 2 est de 4 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 :

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 14 avril 2025

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 22.04.2025
Publication sur l'intranet le : 22.04.2025

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00
www.univ-artois.fr